

## **PROCÉDURE D'ÉVACUATION POUR UN ACCIDENT DE PLONGÉE**

**Chaque entreprise de plongée doit entreprendre un plan d'évacuation en cas d'urgence en plongée et faire connaître ses intentions lors d'une urgence.**

### **PLONGEUR CONSCIENT et ALERTE**

- 1. Évaluer la victime, voies respiratoires, respiration, circulation. Mettre la victime sous 100% oxygène.**
- 2. Évaluer la victime et noter l'information requise, faire un examen neurologique rapide, prendre le plus d'information possible sur la plongée, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottaison...) noter l'état de l'équipement, questionner le partenaire de la victime pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.**
- 3. Si on présume un accident de décompression ou toute autre maladie liée à la plongée, garder la victime sur le dos ( ne pas élever les pieds). Couvrir et hydrater la victime. S'il y a nausée ou possibilité de vomissement retourner la victime sur le côté pour permettre le dégagement des voies respiratoires.**
- 4. Si un caisson est disponible débuter le traitement nécessaire et contacter le CMPO 1-888-835-7121 et demandez le médecin de garde en hyperbare. Informez-le de votre situation.**
- 5. Sinon, appelez le 911 donnez-leur votre nom, informez-les de votre emplacement, qu'il s'agit d'un accident de plongée, l'état du plongeur et qu'il doit recevoir des soins hyperbares. Contactez le Centre de médecine de plongée du Québec 1-888-835-7121**
- 6. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le Centre de médecine de plongée 1-888-835-7121 et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner une évacuation aérienne.**
- 7. Lorsque le transport est disponible, transférer la victime aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne en charge de la plongée doit accompagner la victime pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.**

**N.B. Durant le transport, l'altitude doit toujours être gardée sous les 1000 pieds.**

## **PLONGEUR INCONSCIENT**

- 1. Évaluer la victime, voies respiratoires, respiration, circulation. Mettre la victime sous 100% oxygène avec un débit de 15 litres par minute.**
  - 2. Si un caisson est disponible débuter le traitement nécessaire et contacter le CMPO 1-888-835-7121 et demander le médecin de garde en hyperbare. Informez-le de votre situation.**
  - 3. Sinon, appelez le 911 donnez leur votre nom, informez-les de votre emplacement, qu'il s'agit d'un accident de plongée, l'état du plongeur et qu'il doit recevoir des soins hyperbares. Contacter le Centre de médecine de plongée du Québec 1-888-835-7121.**
  - 3. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le Centre de médecine en plongée 1-888-835-7121 et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner un évacuation aérienne.**
  - 4. Continuer à évaluer et surveiller la victime.**
  - 5. Amasser le plus d'information possible sur les événements de l'accident, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottabilité...) et noter l'état de chaque item; questionner le partenaire (s'il y en a un) de la victime pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.**
  - 6. Lorsque le transport est disponible, transférer la victime aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne en charge de la plongée doit accompagner la victime pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.**
- N.B. Durant le transport, l'altitude doit toujours être gardée sous les 1000 pieds.**